



DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT  
CONCERTE SAINT-VINCENT-DE-PAUL  
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL





## Ville de Paris - 14<sup>ème</sup> arrondissement

Etude d'impact relative à la ZAC Saint-Vincent-de-Paul

Septembre 2016

## MAITRE D'OUVRAGE

Ville de Paris  
Direction de l'Urbanisme  
Sous-direction de l'aménagement  
121 avenue de France  
75 013 Paris

« Ville de Paris – 14<sup>ème</sup> arrondissement  
ZAC Saint-Vincent-de-Paul

## Etude d'impact sur l'environnement

Médiaterre Conseil  
Agence de Paris  
13 rue Micolon  
94 140 Alfortville

Indice	Date	Réalisé par :	Vérifié par :	Approuvé par :	Modifications
A	19/09/2014	Laure ASNAR Ardaillon Charlène	Gilles Douce	Gilles Douce	Création du document
B	18/12/2015	Ardaillon Charlène	Gilles Douce	Gilles Douce	Préciser les modifications apportées par rapport à la version précédente (Etat initial + intégration des éléments du projet+ étude technique)
C	17/05/2016	Ardaillon Charlène	Odile Lecointe	Gilles Douce	Finalisation du document

# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE..... 7

1	CONTEXTE .....	8
2	CADRE RÉGLEMENTAIRE .....	8
2.1	Textes généraux relatifs à la protection de l'environnement .....	9
2.2	Textes relatifs aux études d'impact et à la saisine de l'Autorité Environnementale .....	9
2.3	Textes relatifs à la protection de la ressource en eau et aux milieux aquatiques .....	9
2.4	Textes relatifs à la prévention des risques naturels.....	10
2.5	Textes relatifs à la protection contre le bruit .....	10
2.6	Textes relatifs à la protection de l'air .....	10
2.7	Textes relatifs à la protection de la faune et de la flore .....	11
2.8	Textes relatifs aux sites Natura 2000.....	11
2.9	Textes relatifs aux sites et paysages .....	11
2.10	Textes relatifs à la protection du patrimoine.....	11
2.11	Textes relatifs aux fouilles archéologiques.....	12
2.12	Textes relatifs aux Espaces Boisés Classés.....	12
3	COMPOSITION ET AUTEURS DE L'ÉTUDE.....	12

## CHAPITRE 1 : RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

## CHAPITRE SUPPRIMÉ 15

## SE REPORTER À LA PAGE 596 .....

## CHAPITRE 2: DESCRIPTION DU PROJET ..... 58

1	PRÉAMBULE .....	59
2	CONCERTATION .....	63
2.1	synthèse sur la première phase de la concertation .....	63
2.2	Synthèse sur la deuxième phase de concertation .....	64
2.3	Synthèse de la réunion publique d'information.....	65
2.4	Synthèse des ateliers « Espaces publics et programmation de quartier » de décembre 2015 .....	65
3	PRÉSENTATION DU PROJET URBAIN.....	67
3.1	Les objectifs de la transformation de l'ancien Hôpital Saint-Vincent-de-Paul .....	67
3.2	Intérêt du projet dans l'économie circulaire du Grand Paris: .....	67
3.3	Description du projet d'aménagement .....	69

## 3.4 Coût et planning du projet..... 94

## CHAPITRE 3 : ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT .....96

1	SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PRESENTATION DE L'AIRES D'ÉTUDE.....	98
2	MILIEU PHYSIQUE.....	100
2.1	Climat.....	100
2.2	Sols - sous-sols.....	104
2.3	Eaux.....	109
3	MILIEU NATUREL .....	120
3.1	Contexte réglementaire .....	120
3.2	Les espaces naturels protégés et les inventaires du patrimoine naturel.....	123
3.3	Relevé d'état phytosanitaire des arbres .....	141
3.4	Inventaire floristique et faunistique .....	145
3.5	Recommandations à intégrer lors de la conception du projet : .....	194
4	MILIEU HUMAIN .....	210
4.1	Territoire.....	210
4.2	Repères socio-économiques .....	211
4.3	Fonctionnement urbain .....	213
4.4	Déchets.....	238
4.5	Foncier .....	243
4.6	Réseaux.....	244
5	RISQUES MAJEURS .....	250
5.1	Quelques définitions .....	250
5.2	Risques naturels .....	251
5.3	Risques technologiques.....	256
6	DÉPLACEMENTS ET ACCESSIBILITÉ .....	266
6.1	Contexte réglementaire .....	266
6.2	Réseau viaire.....	270
7	TRANSPORTS EN COMMUN.....	287
7.1	Données déplacements 2014.....	287
7.2	Présentation de l'offre .....	287
7.3	Fréquentation.....	289

7.4	Modes actifs .....	293
8	PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL .....	301
8.1	Paysage .....	301
8.2	Patrimoine .....	314
9	ENERGIE .....	319
9.1	Contraintes et obligations réglementaires.....	319
9.2	Enjeux liés à la consommation d'énergie.....	319
9.3	les prescriptions énergétiques : .....	321
9.4	Documents régionaux, départementaux et communaux relatifs au climat, à l'air et à l'énergie .....	322
10	SANTÉ PUBLIQUE .....	334
10.1	Qualité de l'air .....	334
10.2	Ambiance sonore.....	353
10.3	Emissions lumineuses .....	364
10.4	Emissions odorantes .....	366
10.5	Champs électromagnétiques.....	367
10.6	Pollution à l'amiante.....	370
10.7	Pollution des sols et des eaux .....	371
11	DOCUMENTS CADRES ET POLITIQUES INTERCOMMUNALES.....	373
11.1	En Ile-de-France .....	373
11.2	Pour la Ville de Paris .....	375
11.3	Plans et programmes relatifs à l'environnement .....	388
12	SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	390
12.1	Grille de hiérarchisation des enjeux .....	390
12.2	Synthèse des enjeux sur le périmètre d'étude .....	393
13	VISION SYSTÉMIQUE : INTERRELATIONS ENTRE LES ÉLÉMENTS DE L'ÉTAT INITIAL .....	395

**CHAPITRE 4 : ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET PRESENTE A ÉTÉ RETENU .....398**

1	EVOLUTION DU PROJET URBAIN SAINT-VINCENT-DE-PAUL .....	399
1.1	La programmation du projet .....	399
1.2	Une nouvelle proposition urbaine : le projet de l'équipe ANYOJI BELTRANDO.....	405
1.3	Etude de faisabilité du « super-équipement » Adolphe Pinard.....	407
2	JUSTIFICATION DU CHOIX RETENU .....	408
3	RAPPEL DU PROJET RETENU .....	410
3.1	Les orientations générales définies par ANYOJI BELTRANDO .....	410

3.2	Deux scénarios proposés pour l'extension de la Fondation Cartier .....	414
4	LES ARBITRAGES QUI ONT CONDUIT AU SCÉNARIO PROGRAMMATIQUE FINAL POUR CRÉER LA ZAC 418	

**CHAPITRE 5 : ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PRISES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS NÉGATIFS DU PROJET ..... 420**

1	PRÉAMBULE .....	421
1.1	Définition des effets et des impacts .....	421
1.2	Définition des mesures .....	422
2	EFFETS EN PHASE CHANTIER .....	423
2.1	Contexte réglementaire des chantiers .....	423
2.2	rappel des contraintes du chantier.....	425
2.3	Organisation des travaux – charte de chantier propre .....	426
2.4	Phasage du chantier.....	426
2.5	Impacts et mesures de la phase chantier.....	434
2.6	Synthèse des impacts et mesures associées.....	464
3	EFFETS EN PHASE EXPLOITATION .....	472
3.1	Effets sur le milieu physique .....	472
3.2	Effets sur le milieu naturel .....	496
3.3	Effets sur le milieu humain.....	502
3.4	Sur le foncier.....	509
3.5	Sur les réseaux.....	509
3.6	Sur les déchets .....	511
3.7	Effets sur les déplacements.....	512
3.8	Effets sur la consommation d'énergie.....	518
3.9	Sur la santé humaine.....	524
3.10	Effets sur le patrimoine et le paysage .....	538
3.11	Synthèse des impacts et mesures associés .....	541
3.12	Mesures de suivi et coûts des mesures prises en faveur de l'environnement.....	546
4	SYNTHESE DES EFFETS DU PROJET .....	557

**CHAPITRE 6 : APPRECIATION DES IMPACTS DU PROGRAMME .....559**

1	UNE OBLIGATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT .....	560
2	ZAC SAINT-VINCENT-DE-PAUL.....	560

**CHAPITRE 7 : ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS .....561**

1	PREAMBULE .....	562
2	PROJETS IDENTIFIÉS .....	562
2.1	Œuvre des jeunes filles aveugles .....	562
2.2	Projet de restructuration de l'ensemble immobilier de l'îlot Gaité Montparnasse à Paris (14ème).....	563
2.3	Ensemble Immobilier Maine Montparnasse (EITMM).....	563
2.4	Projet Broussais .....	563
2.5	Cité universitaire de Paris (14ème).....	563
3	DÉFINITION DE L'AIRES D'INFLUENCE DU PROJET .....	564
3.1	Projets retenus .....	564
3.2	Effets cumulés.....	564
<b>CHAPITRE 8 : COMPATIBILITE DU PROJET AVEC L'AFFECTATION DES SOLS ET ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES .....568</b>		
1	AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE .....	569
1.1	Compatibilité avec le SDRIF .....	569
1.2	Compatibilité avec le PLU de Paris.....	571
1.3	Compatibilité avec le PLH.....	571
2	AVEC LES DOCUMENTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	572
2.1	Compatibilité avec l'Agenda 21 de la Région Ile-de-France.....	572
2.2	Compatibilité avec la charte de recommandations environnementales de la ville de Paris .....	572
2.3	Compatibilité avec le référentiel durable pour Paris .....	573
3	AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT .....	573
3.1	Compatibilité avec le SDAGE Seine-Normandie .....	573
3.2	Compatibilité avec les documents relatifs au milieu naturel .....	578
3.3	Compatibilité avec les documents relatifs aux déchets .....	578
3.4	Compatibilité avec les documents relatifs aux risques .....	578
3.5	Compatibilité avec les plans/schémas relatifs aux déplacements.....	578
3.6	Compatibilité avec les documents relatifs à l'énergie .....	579
3.7	Compatibilité avec les documents relatifs à la qualité de l'air.....	579
3.8	Compatibilité avec les documents relatifs aux émissions lumineuses .....	579
<b>CHAPITRE 9 : MÉTHODES UTILISÉES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES .....580</b>		
1	METHODOLOGIE.....	581
1.1	Etat initial de l'environnement.....	581
1.2	Analyse des impacts .....	589

2	DIFFICULTES RENCONTREES POUR ETABLIR L'ÉTUDE D'IMPACT .....	590
<b>ANNEXES .....592</b>		
GLOSSAIRE .....		
593		
<b>COMPLÉMENTS DE L'ÉTUDE D'IMPACT APRÈS AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE .....596</b>		
CHAPITRE 10 : NOUVEAU RÉSUMÉ NON TECHNIQUE .....		
597		
1.	<b>PRÉAMBULE .....</b>	597
1.1	<b>CONTEXTE.....</b>	597
1.2	<b>CADRE RÉGLEMENTAIRE .....</b>	597
1.2.1	<b>TEXTES GÉNÉRAUX RELATIFS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	597
1.2.2	<b>COMPOSITION ET AUTEURS DE L'ÉTUDE .....</b>	598
1.3	<b>DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	598
1.3.1	<b>PRÉAMBULE .....</b>	598
1.3.2	<b>CONCERTATION .....</b>	599
1.4	<b>PRÉSENTATION DU PROJET URBAIN .....</b>	599
1.4.3	<b>COUT ET PLANNING DU PROJET .....</b>	602
1.5	<b>ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	603
1.5.1	<b>SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PRÉSENTATION DE L'AIRES D'ÉTUDE .....</b>	603
1.5.2	<b>MILIEU PHYSIQUE .....</b>	604
1.5.3	<b>MILIEU NATUREL .....</b>	605
1.5.4	<b>MILIEU HUMAIN .....</b>	610
1.5.5	<b>RISQUES MAJEURS .....</b>	612
1.5.6	<b>DÉPLACEMENTS ET ACCESSIBILITÉ .....</b>	612
1.5.7	<b>RÉSEAU VIAIRE.....</b>	612
1.5.8	<b>TRANSPORTS EN COMMUN .....</b>	613
1.5.9	<b>PAYSAGES ET PATRIMOINE CULTUREL .....</b>	613
1.5.10	<b>PATRIMOINE .....</b>	614
1.5.11	<b>ENERGIE .....</b>	615
1.5.12	<b>SANTÉ PUBLIQUE .....</b>	615
1.5.13	<b>DOCUMENT CADRES ET POLITIQUES INTERCOMMUNALES.....</b>	617
1.5.14	<b>SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....</b>	617
1.6	<b>ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET PRESENT A ÉTÉ RETENU .....</b>	620

1.6.1	EVOLUTION DU PROJET URBAIN DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL .....	620	4.	IMPACTS LIES À LA POLLUTION DES SOLS.....	697
1.6.2	JUSTIFICATION DU CHOIX RETENU .....	621	5.	IMPACTS LIÉS AUX RISQUES NATURELS.....	699
1.6.3	RAPPEL DU CHOIX RETENU .....	621			
1.7	<b>ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PRISES POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS NÉGATIFS DU PROJET</b> .....	621			
1.7.1	PRÉAMBULE.....	621			
1.7.2	IMPACTS ET MESURES EN PHASE CHANTIER.....	622			
1.7.3	EFFETS EN PHASE EXPLOITATION .....	627			
1.7.4	SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET.....	639			
1.8	<b>APPRÉCIATION DES IMPACTS DU PROGRAMME</b> .....	639			
1.8.1	UNE OBLIGATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT .....	639			
1.8.2	ZAC SAINT-VINCENT-DE-PAUL.....	639			
1.9	<b>ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS</b> 639				
1.9.1	PRÉAMBULE.....	639			
1.9.2	PROJETS IDENTIFIÉS .....	639			
1.9.3	DÉFINITION DE L'AIRE D'INFLUENCE DU PROJET.....	639			
1.9.4	PROJETS RETENUS .....	639			
1.10	<b>COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC L'AFFECTATION DES SOLS ET ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHÉMAS ET PROGRAMMES</b> .....	641			
1.10.1	AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE .....	641			
1.10.2	AVEC LES DOCUMENTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	641			
1.10.3	AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT .....	642			
1.11	<b>EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000</b> .....	642			
1.12	<b>MÉTHODES UTILISÉES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES</b> .....	642			
1.12.1	ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....	642			
1.12.2	IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES IMPACTS .....	643			
1.12.3	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR ÉTABLIR L'ÉTUDE D'IMPACT .....	643			
1.12.4	ORGANISMES CONTACTÉS .....	643			
	<b>CHAPITRE 11 : COMPLÉMENTS PAR THEME</b> .....	644			
1.	JUSTIFICATION DU PROJET RETENU .....	644			
2.	IMPACTS LIES AUX TRAVAUX .....	645			
3.	IMPACTS SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE .....	663			

# PRÉAMBULE



## 1 CONTEXTE

Le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul est situé le long de l'avenue Denfert Rochereau, l'un des principaux axes Nord/Sud de la capitale. Espace d'environ 3,4 hectares, ce site a été progressivement libéré par les services hospitaliers. Il représente une opportunité de développer une opération ambitieuse d'aménagement urbain.

Son aménagement doit permettre de proposer des liaisons urbaines de qualité pour établir un dialogue et une dynamique de réappropriation du territoire.

La démarche de ce projet urbain est à la fois celle d'une mise en valeur patrimoniale et celle de l'intégration du site dans son quartier.

## 2 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le projet d'aménagement de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul s'étend sur une superficie de 3,4 ha. Les constructions actuelles occupant le site représentent environ 51 000 m<sup>2</sup> de SHON. Il s'agit de constructions destinées à la vocation hospitalière du site.

L'opération urbaine consiste à la création d'un nouvel ensemble mixte avec des logements, des équipements, des activités, une voie de desserte, des espaces nouveaux.

Pour ce faire certains bâtiments seront restaurés ou transformés et d'autres seront démolis pour pouvoir accueillir de nouvelles constructions, à savoir :

- Conserver et restaurer trois bâtiments : les bâtiments du noviciat de l'Oratoire, les bâtiments de Pierre Robin, la Maison des Médecins;
- Conserver et transformer deux bâtiments : l'ancienne clinique Marcel Lelong (réhabilitation et surélévation), la maternité Adolphe Pinard (réhabilitation des bâtiments de 1934 – démolition-reconstruction du parking et de l'extension des années 1970) ;

- Démolir 10 bâtiments (Jalaguier, Michèle Rapine, Pasteur, Lingerie, Chaufferie, Colombani, anciennes Divisions, CED, Pierre Petit, François Lepage) pour construire 3 nouveaux îlots bâtis.

Les voies de desserte internes seront soit reprises pour devenir la voie de desserte, soit supprimées et transformées en espaces paysagers.

En application de l'article R. 122-2 du Code de l'Environnement, l'opération urbaine est concernée par la rubrique 33 du tableau en annexe à l'article R. 122-2 du Code de l'Environnement.

Catégories d'aménagements, d'ouvrages et de travaux	Projets soumis à étude d'impact	Projet soumis à la procédure de « cas par cas »
<b>Rubrique 33 :</b> Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Travaux, constructions et aménagements réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération <b>crée une SHON supérieure ou égale à 40 000 m<sup>2</sup></b> ou dont le terrain d'assiette couvre une <b>superficie supérieure à 10 ha</b> .	Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération : <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m<sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha,</li> <li>- soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 m<sup>2</sup>.</li> </ul>

Extrait du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, la surface de plancher créée est d'environ 60 000 m<sup>2</sup>. Le projet est ainsi soumis à la réalisation d'une étude d'impact.



## 2.1 TEXTES GÉNÉRAUX RELATIFS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et décret n°77-1141 du 12 octobre 1977, modifiée par le décret n°93-245 du 25 février 1993 qui en précise le contenu et les modalités pratiques ;
- Loi n°2010-488 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi grenelle II), votée le 29 juin 2010 par l'Assemblée Nationale. Les dispositions de ce texte portent notamment sur les domaines suivants :
  - **l'habitat et l'urbanisme** : renforcement des dispositifs visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (avec notamment la création d'un label environnemental prenant en compte l'ensemble du cycle de vie du bâtiment et intégrant ses besoins en énergie, en eau, ses émissions de CO<sub>2</sub>, de polluants, la qualité de l'air intérieur, la quantité de déchets produits) et modifications du code de l'urbanisme pour l'adapter aux exigences d'un « développement urbain durable ».
  - **les transports** : adaptation de la législation pour privilégier les modes de transport durables et pour en réduire les nuisances avec notamment une accélération des procédures pour les grands projets de transports collectifs urbains.
  - **la biodiversité** : création d'une « trame verte » et d'une « trame bleue » instaurant des couloirs écologiques pour relier des territoires protégés et permettre les migrations de la flore et de la faune, qu'elles soient habituelles ou provoquées par les changements climatiques.

- **l'énergie** : création de schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie,
- **la santé environnementale et la gestion des déchets** : renforcement des dispositifs de protection face aux nuisances sonores, radioélectriques ou même lumineuses, diagnostic relatif à la gestion des déchets obligatoire avant la démolition de bâtiments.

## 2.2 TEXTES RELATIFS AUX ÉTUDES D'IMPACT ET À LA SAISINE DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

- La directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement ;
- La directive n°2003/4/CE du parlement européen et du conseil du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement et abrogeant la directive 90/313/CEE du Conseil ;
- Le décret n°2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement prévue aux articles L. 122-1 et L. 122-7 du code de l'environnement ;
- Les articles L.122-1 à L.122-3-5 du code de l'environnement ;
- Les articles R.122-1 à R.122-15 du code de l'environnement ;
- La circulaire du 3 septembre 2009 relative à la préparation de l'avis de l'autorité environnementale.

## 2.3 TEXTES RELATIFS À LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET AUX MILIEUX AQUATIQUES

- La directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (DCE) établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;



- La directive 2006/118/CE du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration ;
- La directive 2008/105/CE du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau ;
- La directive Inondations 2007/60/CE ;
- La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Les articles L.214-1 à L.214-11 du code de l'environnement instituant les régimes d'autorisation et de déclaration ;
- Les articles L.216-1 à L.216-14 relatifs aux sanctions administratives et pénales ;
- Les articles R.214-1 à R.214-56 du code de l'environnement définissent la nomenclature et les dispositions applicables aux « installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) » soumis à autorisation ou déclaration ;
- Les articles R.216-1 à R.216-17 relatifs aux sanctions administratives et pénales ;
- La circulaire du 23 octobre 2006 relative à la mise en œuvre de la réforme de la nomenclature et des procédures au titre de la Police de l'eau.

## 2.4 TEXTES RELATIFS À LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

- La directive du 23 octobre 2007 (2007/60/CE) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;
- Les articles L.561-1 à L.566-13 du code de l'environnement ;
- Les articles R.561-1 à R.566-18 du code de l'environnement.

## 2.5 TEXTES RELATIFS À LA PROTECTION CONTRE LE BRUIT

- La directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil, du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement ;
- Le décret 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme ;
- L'arrêté du 5 mai 1995 pour la création et la transformation des voies ;
- L'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transport terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
- Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique.

## 2.6 TEXTES RELATIFS À LA PROTECTION DE L'AIR

- La directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe ;
- Le règlement 2037/2000 du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
- La constitutionnalisation par la charte de l'environnement du principe du droit de chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ;
- La loi n 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, dite LAURE, codifiée aux articles L.220-1 et suivants du code de l'environnement ;
- Les articles R.221-1 et suivants du code de l'environnement ;



- La circulaire du 17 février 1998 relative à l'application de l'article 19 de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, complétant le contenu des études d'impact des projets d'aménagement.

## 2.7 TEXTES RELATIFS À LA PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

- La Convention de Berne, adoptée le 19 septembre 1979, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ;
- La directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- La directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976, partiellement abrogée par l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 ;
- Les articles L.411-1 à L.411-6 et R.411-1 et suivants du Code de l'Environnement.

## 2.8 TEXTES RELATIFS AUX SITES NATURA 2000

- La directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- La directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- Les articles L.414-1 à L.414-7 et articles R.414-1 à R.414-27 du code de l'environnement ;

- La circulaire du 26 décembre 2011 relative au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 ;
- La circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- La circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R. 414-8 à 18 du code de l'environnement.

## 2.9 TEXTES RELATIFS AUX SITES ET PAYSAGES

- La convention européenne du paysage 20 octobre 2000 ;
- Les articles L.350-1 à L.350-2 du code de l'environnement ;
- Les articles R.350-1 à R.350-15 du code de l'environnement ;
- L'article L.582-1 du code de l'environnement relatif à la pollution visuelle ;
- La circulaire n° 95-24 du 21 mars 1995 sur les "contrats pour les paysages".

## 2.10 TEXTES RELATIFS À LA PROTECTION DU PATRIMOINE

- La convention du 16 novembre 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ;
- Les articles L.621-1 à L.624-7 du code du patrimoine ;
- Les articles R.621-1 à R.621-97 du code du patrimoine ;
- Les articles L.642-1 à L.642-10 du code du patrimoine ;
- Les articles D.642-1 à R.642-29 du code du patrimoine ;
- La circulaire du 2 mars 2012 relative aux Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ;



- Les articles L.641-1, L.641-2 et D.641-1 du code du patrimoine renvoyant au code de l'urbanisme ;
- Les articles L.313-1 à L.313-2-1 et L.313-11 à L.313-15 et L.480-1 du code du patrimoine ;
- Les articles R.313-1 à R.313-22 du code du patrimoine.

### 2.11 TEXTES RELATIFS AUX FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

- La convention du 16 novembre 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ;
- La convention européenne de Malte pour la protection du patrimoine archéologique du 16 janvier 1992 ;
- La convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe du 3 octobre 1985 ;
- Les articles L.521-1 à L.524-16 du code du patrimoine ;
- Les articles R.522-1 à R.524-33 du code du patrimoine ;
- La convention du 16 novembre 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ;
- La convention européenne de Malte pour la protection du patrimoine archéologique du 16 janvier 1992 ;
- La convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe du 3 octobre 1985 ;
- Les articles L.531-1 à L.532-14 du code du patrimoine ;
- Les articles R.531-1 à R.532-20 du code du patrimoine.

### 2.12 TEXTES RELATIFS AUX ESPACES BOISÉS CLASSÉS

- Les articles L.130-1 à L.130-6 du code de l'urbanisme ;

- Les articles R.130-1 à R.130-26 du code de l'urbanisme.

## 3 COMPOSITION ET AUTEURS DE L'ÉTUDE

Le dossier a été réalisé par la société MEDIATERRE Conseil (siège social : 352 avenue du Prado, 13 008 MARSEILLE), représentée par Monsieur Gilles DOUCE, en qualité de directeur, Mademoiselle Charlene ARDAILLON, en tant que chef de projet, Mademoiselle Laure ASNAR en tant que chargée d'études et Monsieur Maxime PRANCHÈRE, en tant que cartographe.

Ont également participé à la rédaction de l'étude d'impact pour :

- le volet « acoustique » : IMPEDANCE,
- le volet « faune-flore » : ARCADIS,

Le contenu de la présente étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, ouvrages et aménagements projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine.

Cette étude présentera successivement (conformément à l'article R122-5 du Code de l'Environnement) :

- **Préambule** : Cadre réglementaire et auteurs de l'étude,
- **Chapitre 1 : Résumé non technique**,
- **Chapitre 2** : Présentation du projet,
- **Chapitre 3** : Analyse de l'état initial du site et de son environnement,
- **Chapitre 4** : Esquisses des principales solutions de substitution et raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu
- **Chapitre 5** :
  - Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement



- Présentation des mesures envisagées pour supprimer, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes et le suivi des effets après réalisation,

(Remarque : pour une meilleure compréhension des relations entre les effets et les mesures, chaque impact sera suivi de sa mesure si celle-ci est prévue).

- **Chapitre 6:** Appréciation des impacts de l'ensemble du programme,
- **Chapitre 7 :** Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus,
- **Chapitre 8 :** Compatibilité du projet avec l'affectation des sols définie par le document d'urbanisme opposable,
- **Chapitre 9:** Méthodes utilisés et difficultés rencontrées
- **Annexes.**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Saint-Vincent- de- Paul, certains thèmes ont fait l'objet d'études spécifiques, réalisées par des Bureaux d'études spécialisés, et reprises dans les chapitres correspondants du présent dossier.

Il s'agit des études suivantes :

#### Etudes patrimoniales :

- APUR, « L'hôpital Saint-Vincent-de-Paul », mars 2009,
- Association GRAHAL (Groupe de recherche Art, Histoire, Architecture et Littérature), Etude historique et documentaire, juin 2013,
- **Etude commerciale :**

- Bérénice, Expertise sur la commercialité du site de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, juillet 2009,

#### Etudes pollution :

- TAUW, Etude historique, documentaire et mémorielle, janvier 2014,
- ANTEA Group, Diagnostic de l'état des milieux, Elaboration du plan de gestion, Analyse des Risques Résiduels, août 2015,

#### Etudes urbaines :

- Atelier Xavier LAUZERAL, d'ici Là, SLH Ingénierie, Saville et Ville Ouverte, Etude de conception urbaine en vue d'une évolution du PLU, avril 2015,
- Agence ANYOJI BELTRANDO, Ter, Alphaville, EVP, Alto, MDETC, Etude de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'aménagement du site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, (en cours),

#### Etude acoustique :

- IMPEDANCE, Etude acoustique relative à l'aménagement du site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, janvier 2016,

#### Etude biodiversité :

- ARCADIS, sous-traitant Atelier d'écologie paysagère & environnementale AEPE GINGKO, Etude biodiversité relative à l'aménagement du site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, avril 2016,

#### Plusieurs études spécifiques au site de Saint-Vincent-de-Paul ont parallèlement été menées par différentes directions de la Ville de Paris :

- Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), Service de l'arbre et des bois, Relevé d'état phytosanitaire des arbres de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, avril 2010,



- Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), Agence de la mobilité, Section UMT, Aménagement du site de Saint-Vincent-de-Paul, 2010,
- Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), Agence de la mobilité, Secteur hôpital Saint-Vincent-de-Paul, Mesure de débits et vitesses, octobre 2014,
- Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES), Bureau de la Santé Environnementale et de l'Hygiène, Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris, Rapport global des mesures de la qualité de l'air – Campagne de mesures du 26 mars au 9 avril 2013, mai 2013.

L'opération d'aménagement a fait l'objet de deux **délibérations spécifiques du Conseil de Paris** :

- **2010 DU 29** : Aménagement du site de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul (14e) : lancement d'un appel d'offres en vue de passer un marché d'études de conception urbaine, séance du Conseil de Paris des 8 et 9 février 2010.
- **2014 DU 1113** : Aménagement du site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul (14e) : Objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement et modalités de la concertation – Lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de passer un marché de maîtrise d'œuvre urbaine, séance du Conseil de Paris des 17, 18 et 19 novembre 2014.



**CHAPITRE 1 : RÉSUMÉ NON  
TECHNIQUE  
CHAPITRE SUPPRIMÉ  
SE REPORTER À LA PAGE 596**

